



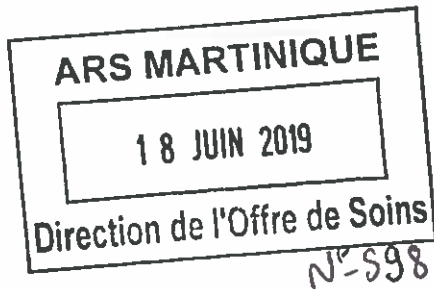
ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES
CONSEIL NATIONAL



Monsieur Jérôme VIGUIER
Directeur Général
Agence Régionale de Santé Martinique
Centre d'affaires AGORA - Zac de l'Etang Z'abricot
Pointe des grives
CS 80 656
97263 FORT DE FRANCE Cedex

012089

LRAR



Paris, le 6 juin 2019

Objet : Notification du procès-verbal des élections au conseil interrégional de l'ordre des chirurgiens-dentistes Antilles-Guyane

Monsieur le Directeur Général,

Afin que vous puissiez procéder à la publication des résultats des élections du conseil interrégional de l'ordre des chirurgiens-dentistes Antilles-Guyane conformément aux dispositions de l'article R. 4124-1 du Code de la santé publique (dans sa rédaction issue du décret n°2017-1418 du 29 septembre 2017), j'ai l'honneur de vous notifier le procès-verbal de ces élections organisées par le Conseil national le 6 juin dernier en application de l'article 13 (II) du décret n°2017-1418.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président
Dr Serge FOURNIER



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Élections au conseil interrégional Antilles - Guyane

Procès-verbal des opérations électorales

L'an deux mille dix-neuf le 6 juin à ...11... h ...50...

Au siège du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes, sis au 22 rue Émile Ménier à 75016 PARIS,

En application du II de l'article 13 du décret n° 2017-1418 et des dispositions du Code de la santé publique et, en particulier, de ses articles L. 4124-11, L. 4142-7, R. 4124-1, R. 4142-5 et R. 4125-1 et suivants, et du règlement électoral adopté par le Conseil national,

BUREAU DE VOTE

Sous la surveillance des membres du bureau de vote, désignés par le président du conseil national sur proposition du bureau de ce conseil, et composé de :

M *MICHELLE A. LÉ* , Président
M *LODAREDE P. P. H. E.* , Assesseur
M *F. H. G. O. I. T. B. G. H. E.* , Assesseur

DEPOUILLEMENT

Il est procédé au dépouillement par secteur :



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Guyane

Il est procédé au dépouillement du secteur de la Guyane:

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	...3.....
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	...0.....
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	...3.....
	Nombre d'électeurs	9
	Nombre de votants (1)	...3.....
(4)	Bulletins blancs	...0.....
(5)	Bulletins nuls	...0.....
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	...3.....



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme 1	
HILAIRE Régine 21, rue du Dr Barrat 97300 CAYENNE Née le 13 mai 1958	LEGENDRY Elie 91 bis, avenue de La Liberté 97300 CAYENNE Né le 13 juillet 1946
	3

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil interrégional de l'ordre des chirurgiens-dentistes Antilles - Guyane – Secteur Guyane comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Guyane	
Binôme 1	
HILAIRE Régine - LEGENDRY Elie	3



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Martinique

Il est procédé au dépouillement du secteur de la Martinique:

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	5.....
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	0.....
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	5.....
	Nombre d'électeurs	9
	Nombre de votants (1)	5.....
(4)	Bulletins blancs	0.....
(5)	Bulletins nuls	2.....
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	3.....



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme 1	
LETUR Jean-Paul 8, rue de la Bonne Santé CLAIRIERE 97200 FORT DE FRANCE Né le 8 décembre 1955	CHONVILLE Emelyne 8, rue de la Bonne Santé CLAIRIERE 97200 FORT DE FRANCE Née le 18 septembre 1989
	3

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. (...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil interrégional de l'ordre des chirurgiens-dentistes Antilles - Guyane – Secteur Martinique comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Martinique	
Binôme 1	
LETUR Chonville	3



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Guadeloupe

Il est procédé au dépouillement du secteur de la Guadeloupe:

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	7
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	0
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	7
	Nombre d'électeurs	9
	Nombre de votants (1)	7
(4)	Bulletins blancs	0
(5)	Bulletins nuls	3
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	4



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme 1	
GARNIER Dominique 35, Les Galeries de Houelbourg Rue Ferdinand Forest ZI de Jarry 97122 BAIE MAHAULT Née le 16 octobre 1969	OGOLI SOCIN André BP 72 89, rue Lethiere 97180 SAINTE ANNE Né le 12 juillet 1953

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir.

(...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil interrégional de l'ordre des chirurgiens-dentistes Antilles - Guyane - Secteur Guadeloupe comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Guadeloupe	
Binôme 1	
GARNIER . OGOLI	



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Secteur Martinique et Guadeloupe

Il est procédé au dépouillement du secteur Martinique et Guadeloupe:

(1)	Nombre d'enveloppes adressées par correspondance ou remises au siège	...11...
(2)	Nombre d'enveloppes déclarées nulles	...0...
(3)	Nombre d'enveloppes à dépouiller (1) - (2)	...11...
	Nombre d'électeurs	18
	Nombre de votants (1)	...11...
(4)	Bulletins blancs	...0...
(5)	Bulletins nuls	...4...
	Nombre des suffrages exprimés (3) - (4) et/ou (5)	...7...



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

Noms, prénoms, adresses et dates de naissance des candidats (par ordre alphabétique à partir de la lettre F)	Nombre de suffrages obtenus
Binôme 1	
NITUSGAU Thérèse 78, Résidence Les Saintes Escalier B4 97139 LES ABYMES Né le 16 octobre 1950	PRUDENT Gilles Clinique Saint-Paul Clairière 97200 FORT-DE-FRANCE Né le 18 avril 1961
	7

PROCLAMATION DES CANDIDATS ELUS

L'article R. 4125-17 du Code de la santé publique dispose que

« (...)

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les binômes de candidats (...) ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir.

(...) En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé (...) est proclamé élu ».

En conséquence, ont été proclamés membres du conseil interrégional de l'ordre des chirurgiens-dentistes Antilles - Guyane - Secteur Martinique et Guadeloupe comme réunissant les conditions prévues par la loi :

Noms et prénoms (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Secteur Martinique et Guadeloupe	
Binôme 1	
Nitusgau	Prudent
	7



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Résumé de la ou des observations ou contestations avec noms et adresses des signataires de cette contestation qui devra être jointe obligatoirement au présent procès-verbal.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le ...06.06.2019..... à ...12... h ...10.. en double expédition, a été, après lecture à haute voix, signé par le Président et les Membres du bureau électoral.

Signature du Président
du bureau électoral

Signature d'un assesseur
du bureau électoral

Signature d'un assesseur
du bureau électoral